

DISCOURS CONTRE LES JUIFS

Des trompettes de la Pâque des Juifs. – Discours prononcé dans la grande église d'Antioche,

1. Encore un jeûne de ces Juifs infortunés, les plus misérables des hommes, qui s'approche; encore la nécessité de prémunir à ce sujet le troupeau du Christ. Tant qu'aucune bête féroce ne paraît, les bergers étendus sous un chêne, ou sous un peuplier, jouent du chalumeau, laissant leurs brebis paître en toute liberté. Mais dès qu'ils pressentent l'attaque de quelque loup, jetant aussitôt leurs chalumeaux pour saisir leur fronde, ils abandonnent leur chalumeau pour s'armer de pierres et de bâtons; et, debout devant la bergerie, remplissant l'air de cris retentissants, ils parviennent plus d'une fois à chasser, par ces seuls accents, la bête farouche, sans avoir frappé un coup. C'est ainsi que ces jours passés nous nous jouions dans l'exposition des Ecritures, comme dans une riante prairie : nous ne prenions dans nos paroles aucune attitude agressive, parce qu'il ne se présentait aucun ennemi; mais aujourd'hui, les Juifs, plus redoutables que des loups, se préparant à fondre sur nos brebis, il nous faut armer et combattre, de crainte que l'une d'entre elles ne devienne la proie de l'ennemi ravisseur. Ne soyez pas surpris si, quoique dix jours nous séparent encore de ce jeûne, nous armions dès ce moment et nous fortifions vos âmes : les cultivateurs laborieux, lorsqu'un torrent voisin dévaste leurs campagnes, n'attendent pas l'hiver, ils le préviennent plutôt, pour en exhausser les rives, construire des digues, creuser des fossés, et paralyser à l'avenir par tous les moyens possibles, la violence de ce terrible torrent. Tant qu'il reste calme dans son lit creusé, il est aisé d'exécuter ces travaux; mais quand il précipite ses flots grossis avec impétuosité, il n'est plus facile d'en arrêter les ravages : aussi prévoient-ils longtemps à l'avance ces inondations, et prennent-ils toutes les précautions propres à mettre leurs récoltes en sûreté. Telle est la conduite habituelle des soldats et des cultivateurs, des moissonneurs et des marins. Avant que sonne l'heure du combat, le soldat nettoie sa cuirasse, examine son bouclier, dispose les freins, donne à son cheval la nourriture et les soins nécessaires, et veille à ce que rien ne soit en défaut : pareillement les matelots, avant que le navire entre dans le port, mettent sa carène en bon état, réparent ses flancs, polissent les rames, ravaudent les voiles, mettent en ordre tout ce qui concourt au gréement du vaisseau. De leur côté, les moissonneurs, plusieurs jours avant la moisson, aiguisent leurs faux, préparent leur aire, les bœufs, les chars, et tout ce qui peut servir aux travaux de la moisson. Tous les hommes, en général, font leurs préparatifs toutes les fois qu'il s'agit de quelque chose de sérieux, afin d'en tenir aisément à bout quand le moment de l'exécuter sera venu. C'est à leur exemple que nous prémunissons vos âmes plusieurs jours à l'avance, et que nous vous conjurons de fuir ce jeûne impie et criminel. Ne me dites pas qu'ils jeûnent; montrez-moi plutôt que leur conduite est conforme à la volonté de Dieu : tant qu'il n'en est pas ainsi, le jeûne est plus détestable que l'intempérance. Il ne faut pas seulement avoir égard à ce que font les Juifs; il faut, de plus, rechercher les motifs de leurs actions. Ce que l'on fait conformément à la volonté de Dieu peut sembler mauvais, et n'en est pas moins excellent : ce que l'on fait contre la volonté et le bon plaisir de Dieu peut sembler excellent, et n'en est pas moins souverainement mauvais et détestable. Un homme en tue un autre parce que Dieu le lui ordonne, son homicide est préférable à tout acte d'humanité. Un homme en épargne un autre, et le traite avec indulgence contre la volonté de Dieu; sa bonté est plus criminelle qu'un meurtre quelconque. Ce n'est pas la nature des choses, c'est la volonté de Dieu qui rend les mêmes actes tour à tour bons et mauvais.

2. Pour mieux saisir cette vérité, écoutez le trait suivant. Un monarque syrien étant tombé au pouvoir d'Achab, ce prince lui conserva la vie contre la volonté du Seigneur; il le fit asseoir auprès de lui et le renvoya avec les plus grandes marques de distinction. Un prophète alors se présente, et dit à un de ses compagnons : «Au nom du Seigneur, frappez-moi.» Celui-ci ne voulut point le frapper. Et le prophète lui dit : «Parce que vous n'avez pas écouté la voix du Seigneur, aussitôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera.» Celui-ci, s'étant éloigné, rencontra un lion qui le mit à mort. Le même prophète, ayant rencontré un autre homme, lui dit encore : «Frappez-moi.» Et cet homme le frappa et le blessa, et il enveloppa sa face d'un bandeau. (III Roi 20,35-38) Quels étranges événements ! Celui qui frappe le prophète se retire sain et sauf; celui qui ne le frappe pas est châtié : comprenez par là que la curiosité, à l'endroit des ordonnances divines, est messéante, et qu'il faut, non en examiner la nature, mais se contenter de les exécuter. Sans doute le respect dû au prophète pouvait détourner le

QUATRIÈME DISCOURS

premier de ces hommes de le frapper. Aussi ne lui dit-il pas simplement : «Frappez-moi,» et ajoute-t-il : «Frappez-moi, au nom du Seigneur;» c'est à savoir : Dieu l'ordonne; n'en demandez pas davantage. C'est une loi formelle du Souverain de toutes choses : inclinez-vous devant la majesté de celui qui ordonne, et obéissez avec le plus vif empressement. Mais celui à qui s'adressait ce langage, ayant refusé d'obéir, en fut rigoureusement puni, enseignant par son exemple, à la postérité, qu'il faut céder et obéir toujours, quoi que Dieu nous ordonne. Quand le second eut frappé et meurtri le prophète, celui-ci enveloppa sa tête d'un bandeau, voila ses yeux, et se rendit méconnaissable. Pourquoi cette conduite ? Pour reprendre le roi et lui dénoncer la sentence qu'il s'était attirée en conservant la vie au roi de Syrie. Mais, comme ce prince impie avait toujours haï les prophètes, de crainte qu'en le reconnaissant il ne se dérobat à sa présence, et qu'en évitant toute entrevue il ne se dérobat en même temps à toute correction, le prophète voila sa face, aussi bien que son langage, pour parler en toute liberté et lui arracher l'aveu qu'il désirait. Lors donc que le roi passait, il l'interpella hautement en ces termes : «Votre serviteur était sorti pour combattre les ennemis; et voilà que l'on m'amène un homme en me disant : Gardez cet homme; s'il parvient à s'échapper, votre vie répondra de la sienne, ou vous paierez un talent d'argent. Et tandis que je regardais tout autour, de côté et d'autre, l'homme a disparu.» Et le roi d'Israël lui dit : Vous êtes pour moi votre propre juge; vous êtes coupable d'homicide. Aussitôt, le prophète ôta le voile qui couvrait ses yeux, et le roi d'Israël reconnut en lui l'un des enfants des prophètes, et il entendit ces paroles : «Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie répondra pour sa vie, et votre peuple pour son peuple.» (III Roi 20,36 et seq.)

Vous le voyez, non seulement le Seigneur, mais les hommes eux-mêmes jugent des choses, en les considérant, non point dans leur nature, mais dans la fin et le motif qui les inspirent. Vous êtes pour moi votre propre juge, s'écrie le roi; vous êtes un homicide. Vous êtes un homicide, car vous avez laissé s'échapper un ennemi. En se voilant les traits, et en soumettant au monarque une cause étrangère, le prophète ne tendait qu'à obtenir du roi une sentence droite; et c'est ce qui arriva. Dès que le roi eut prononcé la sentence qui le condamnait lui-même, le Prophète se débarrassa de son voile et lui dit : «Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme qui méritait la mort, votre vie répondra pour sa vie, votre peuple pour son peuple.» Tel est le châtement qu'attira au roi d'Israël son humanité, le supplice que lui valut sa clémence hors de propos. De sorte que, pour avoir sauvé la vie d'un homme, l'un est puni, et l'autre récompensé pour avoir répandu le sang d'autrui. Phinées, qui au même instant commet un double homicide, en frappant mortellement un homme et une femme, est honoré de la dignité sacerdotale; et sa main, loin d'être souillée par le sang, n'en devient que plus pure. Par conséquent, lorsque vous verrez celui qui frappe le prophète, sain et sauf, celui qui ne le frappe pas, puni de mort, celui qui l'épargne, châtié, celui qui ne l'épargne pas, hautement approuvé, faites toujours un plus grand compte de la volonté divine que de la nature même des choses, et n'ayez pour agréable que ce qui est conforme au bon plaisir du Seigneur.

3. Servons-nous de cette règle pour apprécier le jeûne des Juifs. Si nous agissions autrement, et si nous nous bornions à exposer et à considérer les choses en elles-mêmes, il en résulterait beaucoup de désordre et beaucoup de confusion. L'on déchire les flancs des brigands, des profanateurs de tombeaux et des imposteurs, mais les martyrs subissent aussi le même traitement, en sorte que les faits sont les mêmes; seulement, les motifs et les intentions qui y président ne sont pas : d'où résulte, entre ces mêmes faits, une bien grande différence. De même donc que, à l'endroit des martyrs, nous ne considérons pas simplement les supplices qu'on leur inflige, mais, avant tout, le motif et le sentiment dans lesquels on les leur inflige, et que nous chérissons les martyrs, non parce qu'ils sont torturés, mais parce qu'ils le sont pour le Christ; de même, au contraire, que nous avons tes brigands en horreur, non parce qu'ils sont châtiés, mais parce qu'ils se sont attiré par leurs crimes ces châtements : de même, appliquant ces mêmes principes en ce cas-ci, lorsque vous verrez des hommes jeûner par amour pour Dieu, imitez sans crainte leurs exemples; mais si vous vous apercevez qu'ils le font contre la volonté de Dieu, ayez pour eux plus d'aversion, plus d'éloignement que vous n'en auriez pour des hommes adonnés à l'intempérance, à l'ivresse et à la débauche. Pour ce jeûne-ci, il ne suffit pas d'en examiner le motif, il faut en examiner, de plus, le lieu et le temps. Cependant, avant que de tourner nos efforts contre les Juifs, nous nous adresserons volontiers à ceux qui sont nos membres, et qui, ne paraissant pas abandonner nos rangs, observent les pratiques judaïques, soutenant toute espèce de lutte pour les justifier, et beaucoup plus coupables, à mon avis, à cause de cela, que les Juifs eux-mêmes. Et cela, non

QUATRIÈME DISCOURS

seulement les hommes judicieux et sages, mais ceux qui possèdent une ombre de raison et de bon sens, le proclameront avec moi. Il n'est besoin ni de sophismes, ni d'artifices oratoires, ni de longues digressions, pour le démontrer : avec une simple question, nous forcerons ces chrétiens à en convenir.

Oui, je demanderai à chacun de ces malades : Vous êtes chrétien, n'est-ce pas ? Pourquoi donc ce zèle pour les observances judaïques ? – Vous êtes Juif ? Pourquoi ces persécutions contre l'Eglise ? Un Perse ne s'intéresse-t-il pas aux affaires des Perses ? un Barbare aux affaires des Barbares ? L'habitant des contrées soumises à Rome ne participe-t-il pas avec nous à la même législation ? Si l'un des habitants de nos contrées, était surpris d'intelligence avec les Barbares, ne serait-il pas châtié sans enquête ni discussion, quelque excuse qu'il voulût alléguer ? Et si chez les Barbares il y en avait qui parussent se conformer aux lois romaines, ne subiraient-ils pas le même traitement ? Comment donc, après avoir embrassé ces pratiques coupables, mériteriez-vous d'être sauvé ? N'y a-t-il donc qu'une légère différence entre les Juifs et nous ? Les questions qui nous séparent sont-elles donc sans importance, pour que vous estimiez notre religion et la leur une seule et même religion ? Pourquoi réunissez-vous des choses incompatibles ? N'ont-ils pas crucifié le Christ, que vous adorez ! Voyez-vous l'abîme qui vous sépare ? Comment donc passez-vous du côté de ces meurtriers ! vous qui prétendez adorer celui qu'ils ont crucifié ? Est-ce bien moi qui décrète contre eux cette loi accusatrice, et qui invente la sentence qui les condamne ? L'Écriture ne les traite-t-elle pas de cette manière ? Ecoutez ce que Jérémie leur disait : «Allez à Cédar, et voyez : envoyez des messagers vers les îles de Céthim, et jugez si l'on a jamais agi de la sorte.» – De quoi parle-t-il donc ? – «Est-ce que ces nations changent leurs divinités, quoique ces divinités ne le soient pas véritablement ? Vous, vous avez échangé votre gloire contre une gloire qui ne vous servira de rien.» (Jer 2,10-11) Il ne dit pas : Vous avez changé vos dieux, mais votre gloire. Ces hommes qui adorent des idoles, qui se prosternent devant les démons, apportent, dit-il, une telle constance dans leurs erreurs qu'ils ne consentent pas à les abandonner pour embrasser la vérité. Et vous qui adorez le vrai Dieu, abandonnant le culte de vos ancêtres, vous vous hâtez d'embrasser un culte étranger, de manière que la fermeté, que les idolâtres déploient en faveur de l'erreur, vous êtes bien loin de la déployer en faveur de la vérité. – «A-t-on jamais agi de la sorte ? Ces nations ont-elles changé leurs divinités qui ne sont pas des divinités ? Mais vous, vous avez échangé votre gloire contre une gloire qui ne vous servira de rien.» (Mal 3,6) Il ne dit pas : Vous avez changé votre Dieu, parce que Dieu est au-dessus de tout changement, mais, «vous avez changé votre gloire.» Vous ne m'avez causé aucun dommage, il n'en résulte pour moi aucun détrimment; c'est vous qui vous êtes déshonorés, ce n'est pas ma gloire, c'est la vôtre que vous avez amoindrie. Permettez-moi d'adresser ce même langage à vos frères, si toutefois cette qualification convient à des gens qui partagent avec les Juifs les mêmes sentiments. Allez dans les synagogues, et voyez si les Juifs ont modifié leurs jeûnes, s'ils célèbrent avec nous le jeûne pascal, s'ils ont jamais pris en ce jour de la nourriture. Pourtant leur jeûne n'en est pas un, c'est une transgression formelle, une prévarication, un crime; néanmoins ils n'ont rien changé. Mais vous, vous avez renoncé à votre gloire, de laquelle vous retiriez tant d'avantages, pour suivre les pratiques de vos adversaires. Quand donc ont-ils célébré le jeûne pascal ? Quand donc ont-ils célébré avec nous la fête des martyrs ? Quand donc se sont-ils unis à nous le jour des Epiphanies ? Eh quoi ! Ils ne font pas un pas vers la vérité, et vous accourez en toute hâte vers l'erreur ? Oui, vers l'erreur, car le siècle présent ne permet plus cette conduite. Il y a eu un temps où il fallait ces pratiques; aujourd'hui il ne les faut plus, d'où il suit que ce qui était alors selon la loi est aujourd'hui opposé à la loi.

4. Qu'il me soit permis de vous rappeler encore le mot austère d'Elie. Témoin de l'impiété des Juifs, et les voyant successivement revenir à Dieu et servir peu après les idoles, il leur parle en ces termes : «Jusques à quand boiterez-vous des deux côtés ? Si le Seigneur est votre Dieu, venez et suivez-le; si c'est au contraire Baal, allez à sa suite.» (III Roi 18,21) Voilà ce que je vous dirai en ce moment. Si vous croyez que le judaïsme est la vérité, pourquoi ces protestations d'attachement à l'Eglise ? Si le christianisme est la vérité, comme il l'est en effet, restez-y et observez-en les pratiques. Vous participeriez à nos mystères, vous adoreriez le Christ en qualité de chrétien, vous imploreriez ses faveurs, et vous célébreriez en même temps les fêtes de ses ennemis ! Et avec quels sentiments paraîtriez-vous ensuite dans cette assemblée ? Pour les fidèles qui prétendent avoir les mêmes croyances que nous, et qui recherchent avec empressement les observances du judaïsme, c'est assez de ces considérations. Mon dessein étant de combattre les Juifs à outrance, je vous exposerai la doctrine, si vous le voyez bien, avec de plus grands développements; et je vous montrerai

QUATRIÈME DISCOURS

comment les Juifs, par ces jeûnes, dont il est question, outragent la loi, foulent aux pieds les ordonnances divines et suivent en tout la voie opposée à la volonté du Seigneur. Lorsque le Seigneur voulait qu'ils jeûnassent, ils n'en avaient pas le temps et se livraient à l'intempérance. Lorsqu'il voudrait qu'ils ne jeûnassent pas, ils s'opiniâtrent à le faire. Lorsqu'il voulait de leur part des sacrifices, ils couraient vers les autels des idoles. Lorsqu'il ne veut pas qu'ils célèbrent telle solennité, ils s'obstinent à la célébrer. De là cette parole d'Etienne : «Vous, toujours vous résistez à l'Esprit saint.» (Ac 7,51) Votre préoccupation est de faire toujours le contraire de ce que Dieu vous ordonne. Et telle est encore aujourd'hui leur conduite. Et où en est la preuve ? Dans la loi elle-même. En ce qui concerne les fêtes, la loi détermine non seulement le temps, mais aussi le lieu. Au sujet de la Pâque, elle les entretient et les avertit en ces termes : «Vous ne pourrez célébrer la Pâque dans aucune de ces villes que le Seigneur Dieu vous donne.» (Dt 16,5,6) De même qu'elle fixe la célébration de cette fête au quatorzième jour du premier mois; de même elle ordonne de la célébrer à Jérusalem. Pareillement, le lieu et le temps où devait se célébrer la Pentecôte sont soigneusement déterminés. Il est enjoint de la célébrer sept semaines après, et, ajoute la loi, «dans le lieu qu'aura choisi le Seigneur votre Dieu.» (Dt 12,11) Ainsi en est-il de la fête des Tabernacles.

Mais voyons laquelle de ces deux circonstances, du temps et du lieu, est la plus importante, et dans le cas où l'importance n'en serait pas égale, s'il faut observer le temps marqué sans s'inquiéter du lieu, ou bien s'en tenir au lieu sans s'occuper du temps. Je m'explique : Le Seigneur ordonne que la Pâque soit célébrée le premier mois de l'année et dans Jérusalem; il précise à la fois le temps et le lieu. Supposons deux hommes célébrant la Pâque : l'un la célèbre au temps voulu, mais non au lieu déterminé; l'autre au lieu marqué, mais non au temps convenable; de façon que le premier la célèbre le premier mois, mais hors de Jérusalem, et le second dans Jérusalem, mais le mois suivant au lieu du mois désigné. Lequel des deux est à blâmer, lequel à approuver ? Celui qui néglige le temps pour s'en tenir exactement au lieu fixé, ou bien celui qui, négligeant le temps, observe le lieu convenable ? S'il faut approuver celui qui sacrifie la question de temps pour célébrer la Pâque à Jérusalem, et, par contre, si nous devons blâmer et condamner comme coupable d'impiété celui qui sacrifie la question de lieu à la question de temps, il en résulte manifestement que les Juifs violent ouvertement la loi en ne faisant pas au lieu voulu ce qu'ils font; prétendissent-ils ici sous le rapport du temps rester irréprochables. Et où en trouverons-nous la preuve ? Dans Moïse lui-même. Quelques Hébreux étant au moment de célébrer la Pâque allèrent trouver le serviteur de Dieu et lui dirent : «Nous sommes impurs pour nous être approchés d'un cadavre. Devons-nous pour cela ne pas offrir au Seigneur ce qui lui est dû, au temps fixé, au milieu des enfants d'Israël ? Moïse leur répondit : Attendez un peu, et j'écouterai ce que le Seigneur ordonnera à votre propos. Et le Seigneur parla à Moïse, disant : Tout homme parmi vous qui se sera souillé pour avoir touché un cadavre, ou qui serait engagé dans un long voyage, qu'il appartienne à la génération présente ou aux générations futures, célébrera la Pâque le deuxième mois.» (Nom 9,7-11) Voici sa pensée : Tout homme qui, le premier mois, se trouverait en voyage, qu'il ne célèbre pas la Pâque hors de Jérusalem; seulement qu'il se rende le mois suivant dans cette ville : qu'il passe sur le temps pour observer ce qui regarde le lieu; preuve que la loi touchant le lieu était plus importante que la loi relative au temps.

Qu'auraient à nous répondre ces Juifs qui célèbrent cette fête hors de la ville sainte ? Transgressant la plus importante des deux lois, l'observation de la moins importante ne sera pas pour eux une raison qui la justifie. Paraîtraient-ils mille fois observer le temps voulu, ils n'en seraient pas moins coupables de la dernière prévarication. Ceci est prouvé non seulement par ces considérations, mais de plus par les prophètes. Comme nous ne les voyons ni offrir des sacrifices, ni chanter de saints cantiques, ni accomplir ce jeûne en terre étrangère, quelle excuse restera-t-il à ces derniers ? Pourtant les premiers s'attendaient à recouvrer le genre de vie où ils pourraient le faire et ils n'en persistaient pas moins à observer les prescriptions de la loi qui encourageait elle-même ces espérances. Les seconds au contraire le font sans espérer de revenir à leur premier état; car dans quel prophète en trouveraient-ils la promesse ? et ils ne sauraient malgré tout rester tranquilles. Alors même qu'ils auraient sujet de concevoir les mêmes espérances, ils devraient imiter ces saints, s'abstenir du jeûne et de toute pratique pareille.

5. Car ces derniers se sont totalement abstenus de toutes ces choses, comme vous le verrez par les réponses qu'ils firent aux questions de leurs ennemis. Les Barbares leur demandant avec insistance et les pressant de jouer de leurs instruments, et leur disant : «Chantez-nous donc les cantiques du Seigneur,» ces fidèles serviteurs, qui savaient si bien que la loi ne leur permettait pas de les chanter hors de leur patrie, répondirent : « Comment

QUATRIÈME DISCOURS

chanterions-nous les cantiques du Seigneur sur une terre étrangère ?» (Ps 136,3-4) Les trois enfants captifs à Babylone disaient aussi : «Il n'est maintenant ni prince, ni prophète, ni lieu où il nous soit permis de sacrifier en votre présence et d'obtenir miséricorde.» (Dan 3,38) Ce n'était certes pas l'espace qui leur manquait; mais comme le temple n'y était pas, ils se gardaient bien d'offrir un sacrifice. Dieu parlait en ces termes à son peuple, par l'organe de Zacharie, des années qu'ils avaient passées en captivité. «Est ce que vous avez observé le jeûne durant soixante et dix ans ?» (Za 7,5) De quel droit jeûnez-vous, je vous le demande, ô Juif, puisque vos ancêtres se sont abstenus de tout jeûne, de toute fête et de tout sacrifice ? Car il résulte clairement de ces preuves qu'ils n'ont pas non plus célébré la Pâque. Là où il n'y avait pas de sacrifice, il y avait encore moins de solennité, toutes les solennités devant être signalées par des sacrifices. Mais pour vous le démontrer avec une pleine évidence, écoutez ces paroles de Daniel : «En ces jours-là, moi Daniel je pleurais; durant trois semaines je ne mangeai pas de pain; ni vin, ni chair n'entrèrent dans ma bouche, et je ne répandis sur moi aucun parfum. Et, le vingt-quatrième jour du premier mois, j'eus une vision.» (Dan 10,2-4) Prêtez-moi ici une attention soutenue, car ce passage établit manifestement que les Juifs alors ne célébraient point la Pâque. Comment cela ? le voici.

Durant les jours des azymes, il n'était pas permis aux Juifs de jeûner. Or, Daniel passa vingt et un jours sans toucher à un morceau de pain. – Et comment savez-vous, répliquera-t-on, que ces vingt et un jours coïncidèrent avec les jours des azymes ? – J'en trouve la preuve en ce que le prophète mentionne le vingt-quatrième jour du premier mois : or, les fêtes de Pâque expiraient le vingt et unième jour du même mois. Elles commençaient le quatorzième, et comme elles devaient durer sept jours, le vingt et unième en était la fin. Et nonobstant, Daniel continuait à jeûner, même les fêtes pascales écoulées. Il avait commencé le troisième jour du premier mois, et ayant continué durant vingt et un jours, le quatorzième arrivé, il jeûna dix autres jours encore. Comment, après cela, nos Juifs d'aujourd'hui ne seraient-ils pas impurs et prévaricateurs, eux qui, tandis que ces saints personnages n'accomplissaient sur la terre d'exil aucune des ordonnances légales, s'obstinent par esprit de contention et de dispute à faire tout le contraire ? Si les saints qui ont parlé et agi de la sorte étaient des gens sans piété et sans religion, on pourrait attribuer à leur négligence la non-observance de ces pratiques religieuses. Mais ils étaient d'une piété et d'une ferveur remarquables; mais ils sacrifiaient volontiers leur vie pour accomplir le bon plaisir de Dieu; par conséquent s'ils n'ont pas observé la loi, ce n'était pas par négligence de leur côté, c'étaient qu'ils avaient appris de la loi elle-même qu'il ne fallait pas en accomplir les prescriptions hors de Jérusalem.

De ces principes résulte une autre conséquence encore plus importante : à savoir que toutes ces prescriptions relatives au sacrifice, au sabbat, aux cérémonies et autres semblables, étaient des prescriptions de subrogation, en sorte qu'on pouvait les observer sans en retirer un grand profit au point de vue de la vertu, et ne pas les observer sans devenir, pour cela, de bon, méchant, et sans compromettre beaucoup la sainteté de son âme. En effet, ces hommes qui par leur vie se montrèrent sur la terre les émules des anges, quoiqu'ils n'accomplissent aucune de ces observances, quoiqu'ils n'offrissent pas de sacrifice, ne célébrent pas de fête, n'accomplissent pas de jeûnes, se rendent néanmoins si agréables à Dieu qu'ils s'élevèrent au-dessus de la nature elle-même, et qu'ils attirèrent par les circonstances de leur vie la terre entière à la connaissance du vrai Dieu. Qui pourrait-on comparer à Daniel ? Qui mettre en parallèle avec ces trois enfants dont la conduite fut l'application de l'une des plus belles maximes de l'Evangile, des plus fécondes en biens de toute sorte ? «Le plus haut degré d'amour auquel on puisse arriver est de donner sa vie pour ceux que l'on aime.» (Jn 15,13) Or, ils ont donné leur vie pour Dieu. Et, ce qui ajoute à l'admiration qui leur est due, c'est qu'ils ne l'ont pas fait en vue de quelque récompense. Aussi s'écriaient-ils : «Notre Dieu qui est dans le ciel est assez puissant pour nous délivrer; mais ne le fit-il pas, sachez-le bien, ô roi, nous n'adorerons pas vos divinités.» (Dan 3,17) Nous n'ambitionnons qu'une récompense, celle de mourir pour notre Dieu. Voilà ce qu'ont fait ces saints, voilà les témoignages de vertu qu'ils ont donnés, sans observer aucune des prescriptions légales.

6. Alors, dira-on, pourquoi Dieu a-t-il ordonné des choses dont il ne voulait pas l'accomplissement ? – Et s'il en voulait l'accomplissement, pourquoi a-t-il ruiné votre patrie ? A vouloir maintenir cet état de choses, il fallait qu'il agit de l'une ou de l'autre de ces deux manières : ou bien il devait ne pas vous imposer l'obligation de lui offrir des sacrifices en un lieu déterminé, puisqu'il allait vous disperser sur la face de la terre; ou bien, à vouloir que vous lui offriez des sacrifices en ce lieu à l'exclusion de tout autre, il ne devait pas vous disperser sur la face de la terre, il devait rendre inexpugnable cette ville unique en laquelle il fallait lui offrir des victimes. – Quoi donc ? poursuivra-t-on, pourquoi Dieu est-il en

QUATRIÈME DISCOURS

contradiction avec lui-même, ordonnant d'une part qu'on lui offre des sacrifices en un lieu déterminé, et de l'autre rendant accès de ce lieu impossible ? – Assurément non; au contraire, l'harmonie des conseils divins n'en ressort que plus admirablement. Il ne voulait pas à l'origine qu'on lui offrit des sacrifices. C'est le Prophète qui nous l'atteste dans ce passage : «Ecoutez la parole du Seigneur, princes de Sodome : soyez attentif à la loi de Dieu, peuple de Gomorrhe.» (Is 1,10) Il ne s'adressa pas aux habitants de Gomorrhe et de Sodome, mais aux Juifs, que Dieu désigne ainsi, parce que les crimes que ces derniers commettaient à l'exemple de ceux-là avaient établi entre eux une sorte de parenté ! Pareillement il les appelle du nom de chiens, de chevaux indomptés, non certes qu'ils eussent revêtu la nature de ces animaux, mais parce qu'ils en reproduisaient les lascives ardeurs. (Is 56,11; Jer 5,8) «Que m'importe la multitude de vos victimes, dit le Seigneur ?» (Is 1,11) On n'a vu nulle part que les Sodomites immolassent des victimes au Seigneur; ce sont les Juifs que ce discours regarde, le Prophète leur donnant ce surnom pour les motifs indiqués tout à l'heure. «Que m'importe la multitude de vos victimes ? dit le Seigneur. Je suis rassasié des holocaustes des béliers; je ne veux plus de la graisse des agneaux, ni du sang des taureaux et des boucs. Je ne veux plus que vous paraissiez en ma présence de la sorte; qui a réclamé toutes ces choses de vos mains ?» (Ibid., 1,11 et seq.)

Entendez-vous cette voix si claire affirmer qu'on ne vous demandait, dès l'origine, rien de semblable ? Car, si le Seigneur l'eût demandé, il aurait assujetti au même régime tous les patriarches qui avaient vécu avant les Juifs. – Pourquoi donc l'a-t-il introduit plus tard ? – Par égard pour votre faiblesse. De même qu'un médecin ayant affaire à un homme dévoré par la fièvre, inquiet, chagrin, réclamant un breuvage frais, et menaçant, si on le lui refuse, de se pendre ou de se précipiter, permettrait un moindre mal pour en prévenir un plus grand, et pour soustraire cet infortuné au danger d'une mort violente; de même le Seigneur, voyant les Juifs en proie à une sorte de délire, inquiets, avides de sacrifices, et décidés, si on ne répondait à leurs désirs, à se tourner vers les idoles, non seulement décidés à cette criminelle démarche, mais déjà tombés dans cet abîme, leur permit les sacrifices. Une preuve que telle fut la cause de cette loi, c'est le temps où elle fut proclamée. C'est après la fête dans laquelle ils sacrifièrent aux esprits mauvais, que le Seigneur leur permit les sacrifices, leur disant, en quelque sorte : Vous ne vous possédez plus, vous voulez offrir, à tout prix, des sacrifices : eh bien, offrez-les moi à moi-même. Cette permission accordée, il ne la maintint pas indéfiniment, et il la révoqua par une mesure d'une souveraine sagesse. De même que le médecin dont nous parlions tout à l'heure (car rien ne s'oppose à ce que nous nous servions de la même comparaison), de même que ce médecin, le caprice de son malade une fois satisfait, lui ordonnera de ne boire froid que dans une coupe qu'il aura apportée avec lui, et le malade persuadé, recommandera à ceux qui le soignent de briser cette coupe, afin que le malade soit amené, à son insu et secrètement, à renoncer à sa fantaisie : ainsi Dieu, en permettant les sacrifices, ne permit de les offrir en aucun lieu de la terre, sinon à Jérusalem. Quand on en eut offert durant quelque temps, il détruisit la ville; et comme le médecin, la coupe brisée, il amena par la destruction de Jérusalem, les Juifs à renoncer malgré eux à cette coutume. S'il leur eût dit ouvertement : Abstenez-vous-en, ils ne se seraient pas résolus volontiers à se défaire de la manie d'immoler des victimes. Mais en frappant ce lieu consacré à ces immolations, il les éloignait, sans qu'ils s'en aperçussent, de cette passion insensée. Ainsi, Dieu sera pour nous le médecin; le peuple juif sera ce malade fantasque; Jérusalem sera la coupe; la permission et le pouvoir d'immoler des victimes seront la boisson rafraichissante. De même que le médecin, en brisant la coupe, détourne le malade de son désir insensé, de même Dieu guérit les Juifs de la fureur des sacrifices, en renversant leur capitale et en leur en interdisant à tous l'accès. Si tel n'eût pas été son but, pourquoi aurait-il circonscrit ce culte en un seul lieu, lui qui est présent partout et qui remplit l'univers ? Pourquoi ce culte réduit à des sacrifices assujettis à un certain lieu, ce lieu lui-même en rapport de dépendance avec un certain temps, ce temps en rapport semblable avec une ville déterminée, et enfin, pourquoi la ruine de cette ville ? Chose encore plus surprenante et plus étrange, la terre entière s'ouvre devant les Juifs, et il ne leur est pas permis d'y sacrifier; et le seul endroit où ils puissent le faire, Jérusalem, est pour eux inaccessible. Cela ne suffit-il pas pour montrer clairement aux esprits les plus épais le motif de la destruction de cette cité ? Supposez qu'un architecte, après avoir bâti les fondements d'un édifice, élevé ses murs, construit la voûte destinée à le couvrir, posé la pierre qui en est la clef, enlève ensuite cette pierre; la solidité de l'édifice en sera nécessairement compromise. C'est ainsi que Dieu, après avoir fait de Jérusalem comme la clef de voûte du culte judaïque, en renversant cette cité, a renversé simultanément et entièrement l'état de choses auquel elle était attachée.

QUATRIÈME DISCOURS



7. Bornons ici nos attaques contre les Juifs. Nous nous sommes contenté, aujourd'hui, de les combattre de loin, et nous nous sommes appliqué dans nos paroles à garantir la sécurité de nos frères, et même avons-nous dépassé ces limites. Il nous reste maintenant à vous presser, vous qui êtes ici présents, d'environner nos membres de la plus touchante sollicitude. Ne dites pas : Que m'importe ? pourquoi m'occuper et m'aviser des affaires d'autrui ? – Notre Seigneur est mort pour nous, et vous ne prendriez même pas la peine de prononcer une parole ! Et quelle excuse sera la vôtre ? quelle justification alléguerez-vous ? Pourrez-vous bien, je vous le demande, paraître avec confiance au tribunal du Christ, après avoir considéré avec indifférence la perte de tant d'âmes ? Que ne m'est-il donné de connaître les fidèles qui fréquentent les assemblées des Juifs : ah ! je n'aurais point recours à vous, et je les reprendrais moi-même sans retard. Toutes les fois qu'il s'agit de ramener un de nos frères, fallût-il exposer votre vie, n'hésitez pas; imitez votre Maître. Avez-vous un serviteur, une épouse, retenez-les énergiquement dans votre demeure. Si vous leur défendez d'aller au théâtre, à plus forte raison devez-vous leur interdire d'aller à la synagogue; car il y a un plus grand crime à se rendre dans ce lieu-ci qu'à se rendre en celui-là. Aller au théâtre, c'est une faute; aller à la synagogue, c'est une impiété. Je ne parle pas de la sorte pour que vous autorisiez vos inférieurs à fréquenter le théâtre, ce qui est un mal, mais afin que vous les éloigniez avec encore plus de soin de la synagogue.

Que courez-vous donc voir dans l'assemblée de ces Juifs déicides ? Des hommes jouant de la trompette ? Or vous feriez bien mieux de rester chez vous, pour y gémir et y pleurer sur ces malheureux qui transgressent les commandements divins, sur ces malheureux dont le démon conduit les chœurs. Comme je vous le disais précédemment, ce que l'on fait contre la volonté du Seigneur, l'eût-il auparavant permis, devient dès lors une prévarication formelle et le sujet de terribles vengeances. Si les Juifs sonnaient de la trompette lorsqu'ils avaient encore les sacrifices, maintenant il ne leur est plus permis de le faire. Ecoutez pourquoi leur ont été données les trompettes : «Faites-vous, avait dit le Seigneur, des trompettes d'argent battues au marteau.» (Nom 10,2) Il en indique ensuite l'emploi en ces termes : «Et vous sonnerez de ces trompettes quand vous offrirez des holocaustes et des hosties pacifiques.» (Ibid., 10) Que sont devenus l'autel, l'arche, le tabernacle, le Saint des saints, le pontife, la gloire des chérubins, l'encensoir d'or, le propitiatoire, les vases sacrés, les coupes pour les libations, le feu descendu du ciel ? Vous avez perdu toutes ces choses, et vous ne conservez que les trompettes ! Vous le voyez, leur culte est un jeu et non un culte. Mais, si nous les flétrissons parce qu'ils violent la loi, nous vous flétrirons encore plus énergiquement, vous qui accourez dans les rangs de ces prévaricateurs, et non seulement ceux d'entre vous

QUATRIÈME DISCOURS

qui y accourent, mais aussi ceux qui, ayant le droit d'empêcher ce mal, refusent de le faire. Ne me dites pas : Qu'ai-je de commun avec tel ou tel ? ce sont pour moi des étrangers et des inconnus. – Tant qu'ils gardent la foi, tant qu'ils participent avec vous aux mêmes mystères, qu'ils se réunissent avec vous dans la même église, ils vous touchent de plus près que vos frères, vos parents et vos amis les plus chers. Par conséquent, de même qu'on châtie avec les voleurs ceux qui, pouvant les empêcher, ne l'ont pas fait, de même, outre ceux qui vivent d'une manière impie, ceux qui, pouvant les arracher à leur impiété, ne le font pas, soit lâcheté, soit indifférence, partageront les mêmes châtiments. Le serviteur de l'Evangile rend intact le talent qu'il avait reçu et enfoui, et il n'en est pas moins puni, pour n'en avoir pas tiré de bénéfice. Ainsi, vous aurez beau rester innocent et pur, si vous ne faites pas fructifier votre talent, si vous ne sauvez pas votre frère près de périr, vous subirez le même sort.

Et que vous demandé-je tant, mes bien-aimés ? Que chacun de vous me sauve un de nos frères, qu'il s'en occupe sérieusement, avec zèle, afin qu'à la prochaine assemblée nous paraissions ici avec une légitime confiance, et que nous puissions offrir à Dieu les présents les plus précieux, les âmes de nos frères errants et ramenés par nos soins. Eussions-nous à dévorer des outrages, des coups, d'autres mauvais traitements à supporter, ne négligeons rien pour gagner une âme. Lorsque ce sont des malades qui nous maltraitent, et qui nous accablent d'outrages et d'injures, nous ne sommes pas sensibles à ces procédés, et nous ne désirons qu'une chose, le retour à la santé de celui que la maladie dispose de la sorte. Plus d'une fois le patient a déchiré le vêtement du médecin, et celui-ci n'a pas laissé pour cela de lui continuer ses soins. Ne serait-il pas inconcevable, en présence de la sollicitude que l'on déploie pour des intérêts corporels, de rester indifférents à la perte de tant d'âmes, et d'estimer peu de chose le dangereux état de plusieurs de nus membres. Ah ! Paul ne pensait pas ainsi. « Qui est faible, s'écriait-il, sans que je sois faible avec lui ? qui est scandalisé sans que je brûle moi-même ? » (II Cor 11,29) Embrassez-vous du même feu. Si vous voyez votre frère sur le point de périr, n'ayez égard ni à ses injures, ni à ses coups, ni à ses menaces, à aucun autre de ses procédés; bravez tout généreusement pour mener son salut à bonne fin. S'il devient votre ennemi, Dieu sera votre ami, et au jour suprême il vous comblera des plus belles récompenses. Pussions-nous voir, par les prières des saints, nos frères égarés rentrer dans la droite voie, nos propres efforts couronnés de succès, ces Juifs blasphémateurs renoncer à leur impiété et confesser le Christ, qui a été crucifié pour eux, afin que tous, d'un même cœur et d'une seule bouche, nous glorifiions Dieu le Père de notre Seigneur Jésus Christ, auquel gloire et puissance appartiennent, en l'unité du saint Esprit, dans tous les siècles des siècles. Amen.

Traduction de J. Bareille (1866)

